

Annexe 1.

La réglementation et les normes

Prévention des risques et protection des personnes

- **Arrêté du 1^{er} mars 2016** relatif aux modalités de l'évaluation des risques résultant de l'exposition aux rayonnements optiques artificiels en milieu de travail
- **Décision de la commission européenne du 5 février 2014** concernant les exigences de sécurité que doivent comporter les normes européennes concernant les produits de consommation à laser, conformément à la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la sécurité générale des produits
- **Décret 2010-750 du 2 juillet 2010** relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements optiques artificiels
- **Avis aux fabricants, importateurs et distributeurs** relatif à l'application du décret n° 2007-665 du 2 mai 2007 relatif à la sécurité des appareils à laser sortant
- **Décret n° 2007-665 du 2 mai 2007** relatif à la sécurité des appareils à laser sortant
- **Directive 2006/25/CE** du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2006 relative aux prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (rayonnements optiques artificiels)

CAS DES POINTEURS LASER

- **Décret n° 2012-1303 du 26 novembre 2012** fixant la liste des usages spécifiques autorisés pour les appareils à laser sortant d'une classe supérieure à 2
- Article 68 de la **loi n° 2011-267 du 14 mars 2011** d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure
- **Arrêté du 13 mars 1998** portant suspension de la fabrication, de l'importation, de la mise sur le marché et ordonnant le retrait des pointeurs à laser de classe égale ou supérieure à 3 et des objets comportant ce type de pointeur à laser

CAS DES TIRS LASER EN EXTÉRIEUR

- **Décret n° 2012-1303** et article 68 de la **loi n° 2011-267** (cf. « pointeur laser »)
- **Arrêté du 11 décembre 2014** (disposition FRA.7024 alinéa e) relatif à la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne
- **Arrêté du 11 décembre 2009** modifiant le **règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public**

Annexe 1. La réglementation et les normes (suite)

Normes relatives à la sécurité laser

- **NF EN 60825-1** « Sécurité des appareils à lasers - partie 1 : Classification des matériels et exigences »*
- **NF EN ISO 11553-1** « Sécurité des machines - Machines à laser - partie 1 : prescriptions générales de sécurité »*

Normes relatives aux équipements de protection

- **NF EN 207** « Protection individuelle de l'œil - Filtres et protecteurs de l'œil contre les rayonnements laser (lunettes de protection laser) »*
- **NF EN 208** « Protection individuelle de l'œil - Lunettes de protection pour les travaux de réglage sur les lasers et sur les systèmes laser (lunettes de réglage laser) »*
- **NF EN 12254** « Écrans pour poste de travail au laser - Exigences et essais de sécurité »*
- **NF EN 60825-4** « Sécurité des appareils à laser – Partie 4 : Protecteurs pour lasers »*

**Norme dont le respect est réputé satisfaire aux exigences réglementaires ; se référer à la dernière version en vigueur.*